

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Information requests prepared by Industrial Economics, Incorporated

Demandeur : Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)

Question 3 Cost Allocation Issues

Reference: SCGM-7,1,1,4-7

Context: IGUA has asked IEC to review the analytical basis for the allocators used in the referenced exhibit.

Information Requests:

- a. Please describe how the following allocators were derived for the 1999/2000 budget, and provide supporting workpapers:
 - i. A: Cons. journalière moy. annuelle (line 4)
 - ii. B: Cons. journalière moy. d'hiver (line 5)
 - iii. C': Cons. de la journée de pointe (44 DJ) (line 6)
 - iv. C: Cons de la journée de pointe (facturée) (line 7)
 - b. Please describe the mathematical relationship, if any, between the allocation factor C' and the subscribed demand levels for customers in Rate 3 and Rate 4.
-

Réponse

- a) Les volumes utilisés dans le budget 1999/2000 sont déterminés mois par mois pour chacun des tarifs et sous-tarifs. Nous avons donc utilisé ces données pour évaluer les facteurs A (moyenne annuelle) et B (moyenne de l'hiver) de chaque tarif et le facteur C (pointe) pour les tarifs 1, 3 et M en appliquant la formule reliée à des lectures mensuelles.

Vous trouverez à la page 3, le détail des volumes mensuels ainsi que les facteurs A et B pour chaque tarif et sous-tarif ainsi que le facteur C pour les tarifs 1, 3 et M en appliquant la formule reliée à des lectures mensuelles.

Le facteur C (pointe) pour le tarif 4 a été déterminé différemment. En effet puisque le facteur pour ce tarif est établi en fonction des consommations journalières, nous avons jugé plus pertinent d'utiliser les consommations réelles observées durant la période du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 1999 par sous-tarif et d'appliquer un facteur d'ajustement pour refléter les volumes prévus au budget 1999/2000.

Vous trouverez à la page 4 les 5 consommations maximales observées durant les mois d'hiver 1998/1999, ajustées pour refléter le budget 1999/2000, et ce, par sous-tarif. Le facteur C est extrait de ces données en prenant le maximum par sous-tarif.

Pour le tarif 5, le facteur C (pointe) est toujours égal à 0.

Pour ce qui est du facteur C', consommation de la journée de pointe à 44 degrés-jours, nous avons appliqué la méthode de la pointe telle que définie dans la méthode d'allocation du coût de service, soit : l'établissement de la consommation de pointe à 44 DJ en utilisant l'équation générée par la régression linéaire avec comme variable endogène les consommations mensuelles (quotidiennes pour le tarif 4) et comme variable exogène les degrés-jours. Les données utilisées couvrent la période du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 1999. La régression linéaire est effectuée par sous-tarif et par région, telle que prévue dans la méthode d'allocation. Un facteur d'ajustement est appliqué en dernier lieu pour refléter le budget 1999/2000.

Vous trouverez à la page 5, les consommations de pointe à 44 DJ suite à l'application de la méthode d'allocation, ajustée pour refléter le budget 1999/2000, et ce, par sous-tarif.

- b) Nous devrions nous attendre à ce que le volume souscrit aux tarifs 3 et 4 reflète la consommation de pointe du client, mais dans la pratique, cette dernière peut être inférieure ou supérieure, et ce pour différentes raisons. Ainsi la consommation de pointe lue chez le client pourrait être différente de son volume souscrit.

Il est à noter qu'un client qui est en service continu jusqu'à son volume souscrit et en service interruptible pour l'excédent aura, sous le service continu, un facteur de consommation de pointe (C) égal au volume souscrit.